

Bonnes pratiques

Une culture à développement maîtrisé

MISCAN
PLUS



Carbone

Eau

Biodiversité

L'essentiel

- Cibler les zones d'implantations
- Favoriser le maillage paysager
- Raisonner la taille des parcelles
- Planter pour diversifier ses revenus

Des recommandations d'implantation pour
favoriser la préservation des sols
et de la biodiversité



Un développement cohérent et raisonné de la production est nécessaire afin d'optimiser les impacts positifs de la culture du miscanthus.

Recommandations d'implantation

Zones d'implantation recommandées :

- Sur les aires d'alimentation de captage et périmètres de captage rapprochés
- Sur les friches industrielles polluées
- En bord de fossé afin de filtrer les polluants avant qu'ils atteignent les cours d'eau et les nappes phréatiques (bandes de 10m en plus de la bande enherbée)
- En zone vallonnée, implanté en bandes ou petites parcelles au travers d'un axe d'écoulement, elle permettra de limiter le ruissellement et l'érosion des sols
- Sur les terres agricoles non productives de type jachère
- Sur parcelles non irrigables
- Sur des parcelles permettant l'accès du lors des chantiers de récolte en mars avril.

Zones d'implantation à éviter :

- Milieux écologiques sensibles ou d'intérêt remarquable. Le recensement de ces milieux est disponible auprès de la DREAL.
- A la place de cultures d'intérêts écologiques tels les prairies permanentes, landes et estives, le miscanthus aurait alors un impact négatif vis-à-vis de la biodiversité.
- les parcelles concernées par zonage environnemental ou disposant d'un contrat particulier (type MAEC ou autre)

Zone d'implantation à raisonner :

- Les zones de non traitement : le miscanthus du fait de son absence de besoin en traitement phytosanitaire est très intéressant à planter dans les ZNT, toutefois bien qu'ayant un effet barrière vis-à-vis des traitements phytosanitaires pour le voisinage, le miscanthus occulte le paysage 8 mois de l'année, génère de la poussière en récolte sèche et selon les vents dominants peut provoquer des accumulations de feuilles tombées après sénescence. Expliquez l'intérêt de sa culture à vos voisins.

Adapter l'implantation à l'environnement :

- Du fait de sa taille importante, le miscanthus peut gêner la visibilité des automobilistes aux abords des routes. De plus, le gibier qui s'y abrite peut sortir des champs et traverser les voies. Pour des questions de sécurité, ces cultures doivent donc être implantées avec un minimum de recul par rapport aux voiries. Cet espace inoccupé est l'occasion de semer une jachère fleurie ou de mettre en place une bande enherbée qui pourront participer aux infrastructures agri environnementales (IAE) source de biodiversité.
- Favorable à certains gibiers envahissant tel le sanglier, des parcelles de taille plus réduites et/ou en bande limitent l'effet refuge pour ceux-ci.
- Les lisières de bois sont propices à une bonne intégration paysagère des cultures de miscanthus, que ce soit en termes de taille ou de couleur. La hauteur des arbres permet de pondérer celle du miscanthus et de créer un gradient progressif de hauteurs, se poursuivant par des cultures plus basses. Toutefois la pousse de miscanthus y est très limitée, laisser une bande d'entretien de la lisière sans miscanthus.
- Il est recommandé de planter des haies ou des bandes enherbées autour des parcelles pour offrir des habitats mais surtout de la nourriture à la faune locale.



Recommandations sur la conduite du miscanthus

- Pas d'irrigation
- Engrais limités au besoin de la culture en fonction des analyses de sol. Faire une analyse avant implantation pour rééquilibrer le sol puis tous les 5 ans pour adapter la fumure.
- Pas de phytosanitaires, favoriser l'utilisation de herse étrille et bineuse en 1^{ère} année pour la maîtrise des adventices en laissant un écartement entre rang adéquat. A noter que la non gestion de l'herbe affecte la production de miscanthus.



Recommandations pour la valorisation

Logistique / stockage

Pour préserver la qualité du miscanthus récolté, celui-ci doit être stocké dans un endroit sec sur dalle bétonnée tel un hangar. Le miscanthus a une faible densité de 120 à 130 kg/m³ sec. Avec un rendement moyen de 13 T/ha, sa récolte, si elle est réalisée en vrac va générer de gros volume à stocker de l'ordre de 125 m³/ha. Soit la nécessité de plus de 30 m² sur 4 m de haut pour stocker un hectare de miscanthus. Des ventes en sortie des champs sont également envisageables pour certaines filières industrielles.

De même, la livraison de miscanthus sera un paramètre important dans la valorisation du produit. Sa faible densité en fait un produit nécessitant des capacités de transport importantes généralement via des camions à fond mouvant de 93 m³ permettant de transporter un peu plus de 11T par camion.

La proximité des sites de valorisation est donc importante afin de réduire les impacts du transport sur la culture.



Contractualisation

Les producteurs doivent favoriser des contractualisations directes avec les utilisateurs pour la vente de leur récolte et privilégier des usages locaux et durables.

Le miscanthus étant une culture pérenne la contractualisation de la production permettra de garantir un débouché à celles-ci.

Il est indispensable d'y faire apparaître les mentions minimales des contrats mais des mentions complémentaires pourront apparaître telles que :

- La surface des cultures de miscanthus contractualisées
- La qualité de miscanthus vendu incluant, l'espèce végétale retenue (généralement *Miscanthus giganteus*), la finesse de la coupe (de 35 à 50mm), l'exemption de corps étranger (ferrailles, terre, déchets, plastique,...), l'humidité relative attendue (<17%), les modalités de vérifications de cette humidité relative (analyse annuelle à charge de qui ?),
- Le mode de production du miscanthus éventuellement (labellisation agriculture biologique garantissant la non-utilisation de produits phytopharmaceutiques).
- La quantité attendue (en précisant s'il s'agit de tout ou partie de la récolte),
- Les modalités de livraison et de qui elles sont la charge en précisant si les remorques sont pesées avant livraison
- Les modalités de stockage : qui en a la charge, qui en supporte le coût (le cas échéant il sera précisé), qui en a la responsabilité ?
- Les modalités financières précisant le prix d'achat brut après récolte ou sec en tenant compte du niveau de siccité (taux d'humidité), le prix de transport du miscanthus précisant sortie de champ ou à partir du silo de stockage initial ou à charge de l'acheteur, le prix de stockage de miscanthus (éventuellement convention annexe de mise à disposition de local de stockage). Le / Les indice(s) de révision de ces différents prix (IPAMPA grandes cultures pour la prix de vente de miscanthus brut, IPC (Indice des prix à la consommation), ...) et la date d'actualisation des prix en précisant le calcul mis en œuvre.
- Les modalités de règlement : données présentes sur la facture, délai de règlement, modalité de règlement (mandat, virement, chèque...)
- La durée de la convention qui est généralement de 15 à 20 ans, 20 ans étant la durée de vie minimum d'une plantation de miscanthus.
- Les modalités de résiliation :
 - avec un volet résiliation du producteur souvent en lien avec un cas de force majeure
 - et un volet résiliation par l'acheteur souvent en lien avec les cas de manquements du produit livré ;
 - pour tout autre motif de résiliation de sa part, l'acheteur pourra indemniser le producteur en tenant compte de la part de l'investissement non amorti en lien avec la plantation de miscanthus, la perte de récolte d'une année par exemple, la remise en état de la parcelle engagée et la date annuelle maximale où doit parvenir la lettre de résiliation pour laisser le temps tant à l'acheteur qu'au producteur de se retourner.

**Contact local**

Prénom
NOM
Tél
Mail

Rédacteur

Ludivine MIGNOT
Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
Enrick GEORGES
Chambre d'agriculture de Dordogne
Relecture : partenaires Miscan'Plus

Projet lauréat REFLEX 2023
La responsabilité du Ministère en charge de l'Agriculture ne saurait être engagée.

